



Association spécialisée en maîtrise de l'énergie & énergies renouvelables

11ter avenue Lepic – 34 070 Montpellier – 04 67 13 80 90

contact@gefosat.org - [www.gefosat.org](http://www.gefosat.org)

Siret 316 238 740 000 70 / APE 9499 Z

---

# F.A.T.M.E.E

## Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

---

### Bilan final au 31/12/2017

---

Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier

Conseil Général de l'Hérault – Convention n° 17/C0001

---



## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>A. Organisme</b>	<b>3</b>
<b>B. Actions d'accompagnement</b>	<b>4</b>
B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations	4
B.2 Analyse du public accompagné	4
B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené	6
B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée	7
<b>C. Partenariat</b>	<b>8</b>
<b>D. Projet et perspectives</b>	<b>10</b>

---

## A. Organisme

---

L'association GEFOSAT, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Avec une expérience de plus de 20 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, GEFOSAT propose des formations à destination du personnel des collectivités publiques, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. GEFOSAT est également conventionné pour mobiliser de nombreuses subventions (aide CARSAT, programme Habiter Mieux de l'ANAH, subvention SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre, microcrédit du Crédit Coopératif).

C'est en 2002 que le GEFOSAT crée le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association GEFOSAT, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2017, le FATMEE animé par le GEFOSAT couvre les ADS Thau Littoral, Bassin de Thau, Cœur d'Hérault, Pic Saint-Loup Gangeois, Lez Salaison et du Lunellois avec la possibilité pour les ADS non couvertes (Vène et Mosson et Etang de l'Or) de proposer ponctuellement une situation.

Chaque Agence a décidé d'un volume d'activités, estimé en nombre de visites énergétiques. Depuis l'année 2008, les territoires sont confiés à un thermicien qui a en charge, outre la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

Agence Cœur d'Hérault : Laurent Lebot

Agence Bassin de Thau : Laurent Lebot

Agence Thau-Littoral : Laurent Lebot

Agence du Lunellois : Laura Gazaix

Agence Lez-Salaison : Amande Bérato

Agence Pic St-Loup-Gangeois : Amande Bérato

Amande Bérato assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de GEFOSAT.

Chaque thermicien réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Janette Benouahab est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

## B. Actions d'accompagnement

### B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations

Actions	Objectifs prévus	Objectifs réalisés
Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau	50% de clôture pour travaux réalisés	33 situations sur 55 clôturées soit 60 %
Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat	Pas d'objectif chiffré	Seulement 6 ménages pour lesquels des travaux ont été réalisés ont quitté leur logement sur 33, soit 18 %
Réaliser un nombre de situations	70 nouvelles situations en 2017	51 nouvelles situations soit 73% de l'objectif

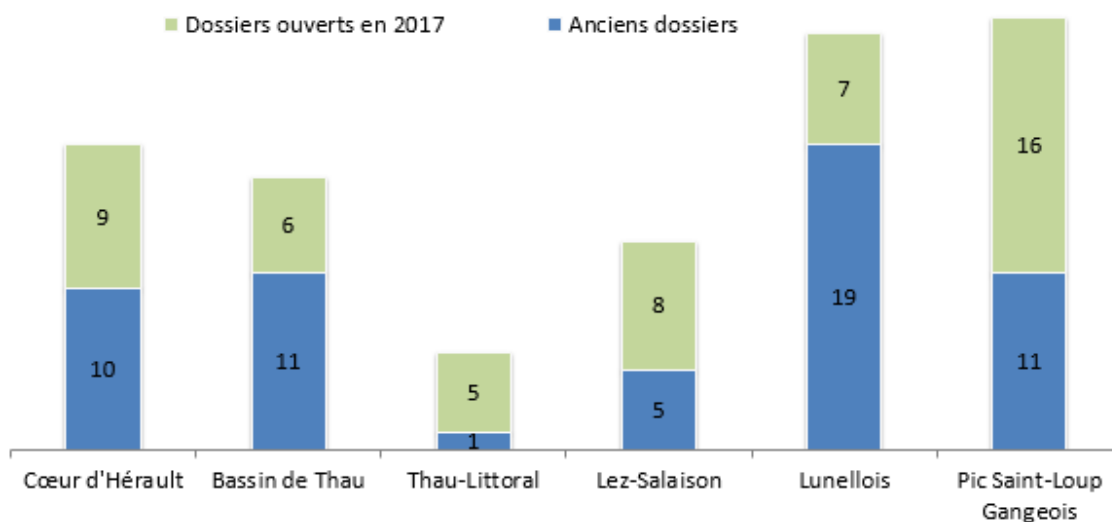
### B.2 Analyse du public accompagné

#### Répartition territoriale des situations suivies en 2017

En 2017, le FATMEE a intégré 51 nouvelles situations. Avec les 57 dossiers ouverts avant 2017 et encore en suivi, c'est 108 ménages qui ont été accompagnés pendant l'année.

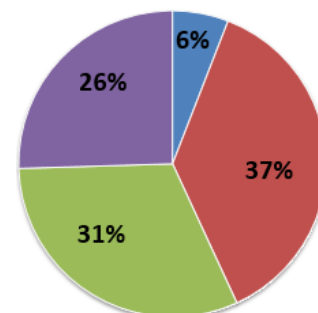
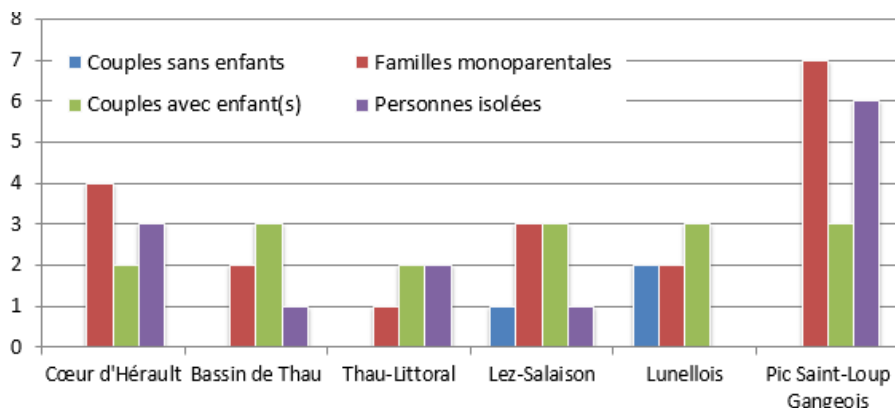
En cours d'année 55 situations ont été clôturées et donc au 31 décembre 2017, il reste 53 ménages en suivi.

#### Répartition géographique des 108 ménages suivis en 2017



### Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2017 :

En 2017, 68% des familles sont des familles avec enfants (soit des couples soit des familles

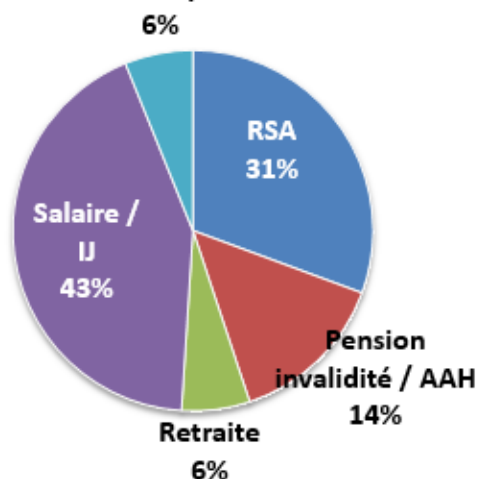


Tous secteurs

monoparentales). 26% des ménages sont des personnes isolées.

### Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2017 :

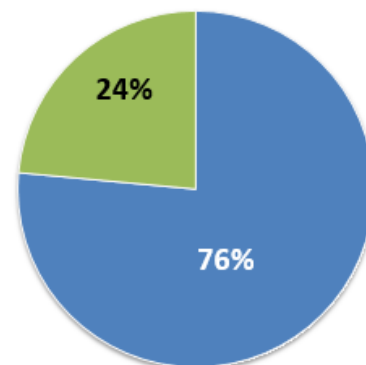
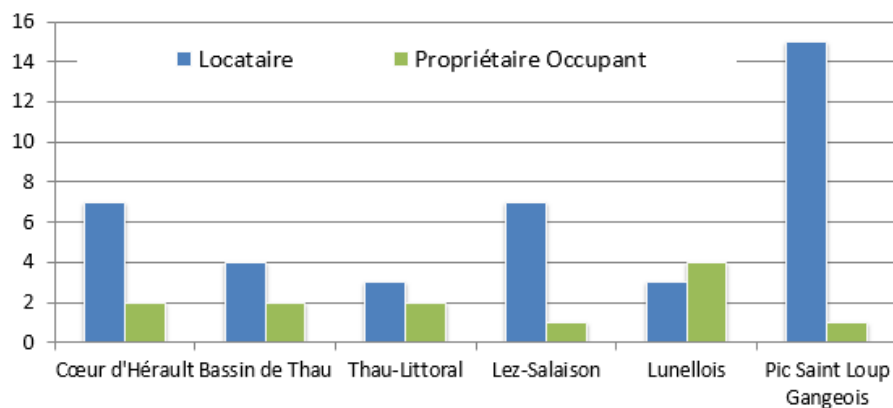
#### Pôle Emploi



Sur les 51 dossiers ouverts en 2017 : 51 % des ménages bénéficient de minima sociaux ou revenus de remplacement (RSA, Pôle Emploi ou Pension d'invalidité / AAH), 6 % sont retraités, 43 % sont salariés.

### Statut d'occupation des ménages entrés dans le dispositif en 2017 :

76% des ménages entrés dans le dispositif en 2017 sont des locataires.



### **Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2017 :**

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau ainsi que les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2017, cette enveloppe était de 22 644,00 €.

Elle a été au 31 décembre 2017 utilisée en partie avec :

- 1 468,55 € de petits matériels,
- 4 212,96 € de subvention pour travaux.

Le reste de cette enveloppe sera dépensée en 2018 simplement pour des subventions travaux locataires et/ou propriétaire (le petit matériel sera pris sur l'enveloppe 2018). Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

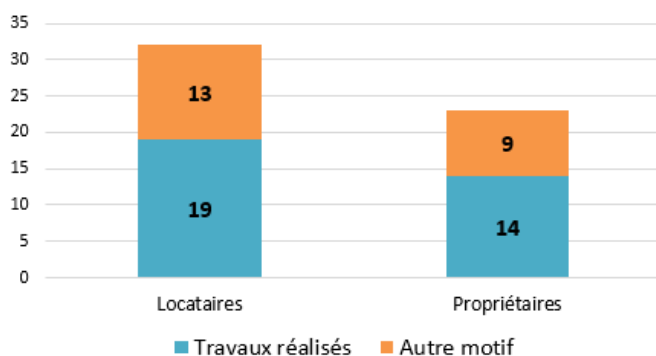
### **B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené**

Actions	Points forts	Limites
Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique	Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences autour (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné	Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage
Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau	Cela permet de rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau	Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur
Financement de travaux d'urgence	La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de très rapidement remettre en fonctionnement un système de production d'énergie ou faire de petites réparations locatives	Améliore le confort des occupants sans diminuer fortement les consommations d'eau et d'énergie
Financement de diagnostics complémentaires	Pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur (diagnostic électrique ou d'un système de production)	Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement
Réalisation d'un diagnostic technique du logement	Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de	Caractère non opposable du rapport.

	l'isolation et des équipements, avec les aides financières existantes	
Accompagnement technique renforcé pour la réalisation de travaux	En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux	Caractère non obligatoire des travaux d'amélioration thermique.
Financement de travaux à la charge du propriétaire	Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant	Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux. Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans.
Lien avec le bailleur	Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour bien lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif	Rapport parfois considéré comme intrusif par le bailleur

#### B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

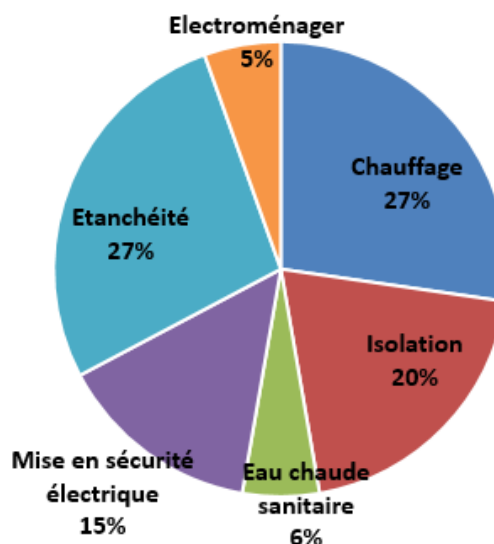
##### Bilan des travaux réalisés :



Sur les 55 situations clôturées en 2017, 33 ont bénéficié de travaux soit 60% de clôture pour travaux réalisés. 59% des locataires ont bénéficié de travaux (19 situations sur 32) et 64% des propriétaires occupants (14 situations sur 23).

##### Types de travaux réalisés liés à la précarité énergétique :

Sur les 33 situations clôturées pour travaux réalisés, 28 situations ont bénéficié de travaux liés à la précarité énergétique. Les 5 autres n'ont pas nécessité d'importants travaux mais plutôt un accompagnement important et personnalisé : suivi de la consommation des équipements de loisirs type vivarium, identification de dérives comportementales (climatisation réversible réglée à 27°C l'hiver et 19°C l'été).



Sur ces 28 chantiers, 47 % portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (20 % d'isolation et 27 % d'étanchéité).

C'est ensuite les appareils de production qui sont remplacés ou réparés (27 % sur le chauffage et 6 % sur l'eau chaude sanitaire).

Les 3 équipements d'électroménagers n'ont pas bénéficié de subvention FATMEE car le dispositif ne finance plus le remplacement de ces appareils et comme les prêts CAF ne s'adressent plus qu'aux familles monoparentales, nous sommes sans solution pour les appareils identifiés comme énergivores.

### **Economies réalisées pour les 55 situations clôturées en 2017 :**

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes basse consommation, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmeurs, réglettes multiprises à interrupteur.

Sur les 55 situations clôturées, voici le potentiel d'économies :

	TOTAL	En moyenne par foyer
Economies d'énergies estimées	89 528 kWh	1 628 kWh
Economies d'eau estimées	559 m <sup>3</sup>	10,2 m <sup>3</sup>
Economies financières estimées	18 049 €	328 €

Si nous ne regardons que les situations clôturées pour travaux réalisés, l'économie financière estimée par foyer est de 495 €.

### **Montant des travaux engagés et dépense de l'enveloppe travaux FATMEE :**

En 2017, 55 situations ont été clôturées dont 28 pour chantiers réalisés.

Ces 28 situations ont généré 204 327 € de travaux pour les entreprises du département de l'Hérault et des départements limitrophes.

Pour la réalisation de ces travaux, 10 652 € de l'enveloppe travaux du FATMEE ont été dépensés : pour 1 € FATMEE dépensé, c'est 19 € de travaux réalisés.

## **C. Partenariat**

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)	Points positifs	Difficultés
Associations de défense de locataires : Léo Lagrange, Maison du Logement, CLCV	La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.	



Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâisseurs, Soliha, Association Trait d'Union	Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des ADS et UTAG	Les travailleurs sociaux des ADS et UTAG sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.	Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des travailleurs sociaux, dont l'important turn-over est un frein à la notoriété du dispositif.
Collectivités locales : travailleurs sociaux de CCAS et CIAS	Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.	Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux ; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire.
Fondation Abbé Pierre	Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement. La FAP Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier.	
Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales. La gestion de l'enveloppe travaux depuis 2016. La participation au financement de l'action depuis de nombreuses années.	Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits des bénéficiaires FATMEE.
Département de l'Hérault : Espace Logement Hérault	La facilité et la qualité des échanges avec la référente de l'action. Le lien avec la CAF pour le paiement des appels de fonds sur l'enveloppe travaux. Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de GEFOSAT (70% d'avance à la signature).	Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées. Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.

Partenaire bancaire : Crédit Coopératif	Accorde des microcrédits personnels à certains propriétaires occupants, après instruction du dossier par GEFOSAT.	Ne permet pas le préfinancement des subventions. Montant limité à 5 000 € (sur dérogation).
---	---	--

## D. Projet et perspectives

---

L'année 2017 a été une année transitoire pour le dispositif FATMEE. En effet, le transfert de certaines compétences du Département de l'Hérault vers Montpellier Méditerranée Métropole pour 2018 impacte directement la convention FATMEE avec le Département de l'Hérault. Cette année a permis de présenter le FATMEE à la Métropole et d'établir une convention pour 2018 (11 situations prévues / 59 pour le territoire du Département).

L'année 2017 a été aussi une année avec de nombreux renouvellements dans les équipes des ADS / UTAG ce qui explique en partie le faible nombre d'orientations. La présentation du dispositif en réunion des Agences Bassin de Thau, Thau Littoral et Cœur d'Hérault a permis de redynamiser le dispositif sur la fin d'année. Une présentation est aussi prévue sur le territoire de l'Agence du Lunellois en début d'année 2018. La mobilisation de cette fin d'année nous laisse penser que les objectifs de 2018 seront tenus.

La Caisse d'Allocation Familiales de l'Hérault souhaite, qu'en 2018, les techniciens du GEFOSAT puissent directement saisir l'action décence de la CAF sans faire à nouveau intervenir le prestataire retenu. Cela permettrait de n'avoir qu'un seul interlocuteur technique sur les questions liées à son habitat pour le ménage accompagné.